

## MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2008 en salle des séances de la mairie de Bischwiller**

Tél. : 03.88.53.99.53  
Fax : 03.88.63.52.12  
www.bischwiller.com

#### **AFFAIRES GENERALES**

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2008 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE .....	3
Point n° 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L’A.G.M.A.C. ....	6

#### **AFFAIRE FINANCIERE**

Point n° 5 – EAU POTABLE : fixation de la surtaxe communale .....	6
---	---

#### **TRAVAUX**

Point n° 6 – HOTEL DE VILLE ET ANNEXE DU LION D’OR : restructuration .....	7
Point n° 7 – TERRAIN DE FOOTBALL ET HAT-TRICK : choix du maître d’oeuvre .....	8

#### **TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

Point n° 8 – ACQUISITION DE L’IMMEUBLE 10 RUE DU MARECHAL FOCH (ancienne synagogue) ..	9
Point n° 9 – ACQUISITION DE L’IMMEUBLE 2 RUE DES PHARMACIENS .....	10

#### **AFFAIRES DE PERSONNEL**

Point n° 10 – MODIFICATION DE L’ETAT DES EFFECTIFS .....	11
Point n° 11 – FONDS D’INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) .....	12

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	28
Membres absents avec pouvoir :	5
Membres absents sans pouvoir :	0

**Membres présents :**

**Le Maire :**

- Nicole THOMAS

**Les adjoints :**

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

**Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF (arrivé au point n° 2)
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB
- Monique SCHMIDT
- Michael GUTEKUNST (arrivé au point n° 2)
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle MULLER

**Membres absents excusés avec pouvoir :**

- Maurice BARTHOLOME, adjoint, donne pouvoir à Gilbert HUTTEL, conseiller municipal
- Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal, donne pouvoir à Claude GIROUD, adjoint
- Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller unie, donne pouvoir à Gérard BECKER, conseiller municipal du même groupe
- Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe Tous ensemble pour Bischwiller, donne pouvoir à Michèle MULLER, conseillère municipale du même groupe
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe Tous ensemble pour Bischwiller, donne pouvoir à Monique SCHMIDT, conseillère municipale du groupe Bischwiller unie.

---

## **Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

**Le Conseil Municipal**

**par 29 voix POUR**

**et 3 abstentions** - M. Gilbert HUTTEL  
(groupe « Bischwiller réussit ! »)  
- MM Gérard BECKER et Jean, Lucien NETZER  
(groupe « Bischwiller unie »)

**DESIGNE Monsieur Gilbert HUTTEL, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2008**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Le procès-verbal a été transmis à tous les conseillers municipaux en date du 17 avril 2008.

**Le Conseil Municipal**

**Par 25 voix POUR** (groupe « Bischwiller réussit ! »)  
**Par 8 voix CONTRE** (groupes « Bischwiller unie »  
et « Tous ensemble pour Bischwiller »)

**ADOpte le procès-verbal de la séance du 31 mars 2008.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

## Décision de préemption :

La Ville a préempté, en date du 20 février 2008, l'immeuble cadastré Section 81, n° 344/99 d'une surface de 5,71 ares, propriété de Madame EICHWALD Yvette Louise Marguerite née WALTER, situé au lieu-dit « Baumgarten », au prix de 8 565 € l'are au lieu de 12 562 € comme proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) du 15 janvier 2008. L'objectif de cette préemption est de constituer une réserve foncière visant l'extension de la commune par l'urbanisme du secteur « Baumgarten » dans les prochaines années.

L'acte de vente a été signé le 19 mars 2008.

## Décisions de non-préemption :

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur			Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
22/01/2008	Mme WAGNER Carine	5 rue Piron	21700 – NUITS-SAINT-GEORGE	Section 21, Parcelles 119/27 (34.59 ares) et 120/27 (33.57 ares). Les lots 102, 116, 127	68.16 ares	5 rue de la Mame	111 000 €	28 janvier 2008
11/02/2008	M HENTZ Hubert-Christian	Rue Pradels	34390 – SAINT VINCENT D'OLARGUES	Section 6, Parcelle 110/6	5.58 ares	12 route d'Oberhoffen	300 000 €	19 février 2008
13/02/2008	Mme SCHAEFFER Hélène	3 rue de la Garance	67240 – BISCHWILLER	Section 27, Parcelles 226/68 (2.05 ares) et 227/68 (2.83 ares)	4.88 ares	3 rue de la Garance	150 000 €	28 février 2008
07/02/2008	M et Mme BRINKMANN Martin (FERRER Marie)	7 rue Notre Dame	67500 – MARIENTHAL	Section 77, Parcelle 353/40. Les lots 3,29	30.39 ares	62 rue des Frênes	115 000 €	19 février 2008
14/02/2008	Association Fondation SONNENHOF	22 route d'Oberhoffen	67240 – BISCHWILLER	Section 18, Parcelles 289/5 (3.98 ares), 272/5 (0.46 are), 266/5 (0.32 are) et 267/5 (0.32 are)	5.08 ares	91 rue du Général Rampont	130 000 €	03 mars 2008
15/02/2008	M et Mme BRAHIM BELHAOURI Djillali et Kadoudja	5 Quai de la Moder	67240 – BISCHWILLER	Section 6, Parcelle 106/11	7.46 ares	5 Quai de la Moder	253 000 €	19 février 2008
13/02/2008	M EICHWALD Pierre	22 rue de Rohrwiller	67240 – BISCHWILLER	Section 13, Parcelle 49	2.43 ares	Rue de Rohrwiller	80 000 €	19 février 2008
29/02/2008	Mme ATES Gulsen (1) et M MAUHIN Jean-Denis (2)	13 rue du Maire André Trabant (1) 4a rue du Périgord (2)		Section 36, Parcelle 512/52	4.94 ares	14 rue Guillaume Riff	181 000 €	06 mars 2008
28/02/2008	M et Mme HEITZ Jean-Marie et Ingrid (ROYER)	1 rue Saint Nicolas	67240 – SCHIRRHOFEN	Section 27, Parcelle 50	3.44 ares	11 rue des Maçons	192 000 €	07 avril 2008

11/03/2008	M KEMPF Eric	4 Impasse du Blaireau	67240 – BISCHWILLER	Section 42, Parcelle 483/142. Les lots 15, 41, 51	19.84 ares	4 Impasse du Blaireau	82 000 €	07 avril 2008
12/03/2008	1) M DESMAREST Christian et Mme BRENNER Anita 2) M HEITZ Pascal Louis et Mme BRENNER Micheline	1) 61 rue de Weitbruch 2) 50 route de Lingolsheim	1) 67240 – BISCHWILLER 2) 67810 - HOLTZEIM	Section 16, Parcelles 240/108 (6.45 ares), 241/108 (7.79 ares)	14.24 ares	20 rue de la Gare	300 000 €	07 avril 2008
20/03/2008	M et Mme LEFEBVRE David et Myriam (HAIST)	22 rue du Castor	67240 – BISCHWILLER	Section 41, Parcelles 294/10 (8.01 ares + 9.23 ares + 1.41 are = 18.65 ares), 283/10 (0.21 are), 289/10 (7.33 ares), 290/10 (1.66 are). Les lots 7, 15, 24, 140	27.85 ares	22 rue des Castors	149 000 €	08 avril 2008
27/03/2008	M et Mme EVA Stéphane et Laetitia (GROSS)	30 rue de Hanhoffen	67240 – BISCHWILLER	Section 27, Parcelle 19	3.43 ares	30 rue de Hanhoffen	179 000 €	07 avril 2008
03/04/2008	SCI LUNIC	4 rue de la Poste	67290 – WINGEN SUR MODER	Section 3, Parcelle 52/4. Les lots 94, 103, 110	17.22 ares	11 rue du Lavoir	119 000 €	08 avril 2008
04/04/2008	M GOMMENGENDER Romain Ernest	2a rue de la Mare aux Canards	67500 - HAGUENAU	Section 16, Parcelle 140. notamment le lot n° 2	3.11 ares	22 rue du Général Leclerc	80 000 €	08 avril 2008

**Procédure adaptée :**

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché (en €)
Fourniture de matériel informatique	Lot n° 1 : mairie	ISODY INDUSTRIE Soft System 5 rue Louis Armand – Z.I. 67620 SOUFFLENHEIM	18 432,75
	Lot n° 2 : écoles	DELL 1 Rond-Point Benjamin Franklin 34938 MONTPELLIER CEDEX 9	9 617,03

**Le Conseil Municipal**

**EN PREND ACTE.**

Date de publication : 24.04.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L’A.G.M.A.C.**

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint.*

Sur la base de la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2003, la Ville a signé une convention avec l’association de gestion de la M.A.C. Robert Lieb portant sur les modalités des participations financières et matérielles allouées annuellement par la Ville à l’association.

Il est proposé de modifier cette convention sur les 2 points de participation :

- l’ouvrier mis à la disposition par la Ville à l’AGMAC pour le fonctionnement des locaux qui étaient utilisés par les associations bischwilléroises ou par la Ville fait partie des services partagés depuis 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à la redéfinition des compétences et de l’intérêt communautaire,
- la participation de la Ville aux frais engagés par l’AGMAC pour la mise à disposition de locaux fera dorénavant l’objet d’une subvention annuelle dont le montant et les modalités de versement seront précisés chaque année par avenant.

Il est rappelé que le montant de la subvention inscrite au budget primitif 2008 s’élève à 30 500 €.

Pour une meilleure compréhension du dossier, copie de la convention initiale du 22 août 2003 avait été jointe au rapport d’analyse.

### **Le Conseil Municipal**

VU l’avis favorable émis par la commission des finances, des équipements et de l’environnement réunie en date du 17 avril 2008,

EN l’absence de Messieurs Claude GIROUD, Président de l’AGMAC, et Jean-Claude KUNTZEL, trésorier de l’AGMAC ayant quitté la salle au moment du vote,

**Par 22 voix POUR (groupe « Bischwiller réussit ! »)**  
**Par 8 abstentions (groupes « Bischwiller unie »**  
**et « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

**DONNE SON ACCORD pour la modification de la convention entre la Ville et l’AGMAC selon les termes ci-dessus,**

**AUTORISE LE MAIRE à signer l’avenant à la convention.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°5 – EAU POTABLE : fixation de la surtaxe communale**

*Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.*

Dans sa séance du 17 septembre 2007, le Conseil municipal a validé le choix de la Lyonnaise des Eaux comme délégataire du service public de distribution d’eau potable, ainsi que les conditions du nouveau contrat.

Le Conseil municipal a été informé de ce que le nouveau contrat ne prévoyait plus le versement de la redevance annuelle, ni celui du fonds spécial. Pour mémoire ils ont rapporté 53 741.92 € en 2007.

L'étude de sûreté et de modélisation du réseau que la Lyonnaise des Eaux doit réaliser va permettre de définir un programme d'investissement pluriannuel. En attendant les résultats de cette étude, il est néanmoins nécessaire de pouvoir faire face à des travaux urgents de pose, de renouvellement ou d'entretien des conduites d'eau potable. Aussi il est proposé d'augmenter la surtaxe communale de telle sorte à maintenir le niveau des recettes des années précédentes et pour cela de la porter de 0.05 € à 0.124 €/m<sup>3</sup>. Le prix du m<sup>3</sup> étant passé de 0.643 à 0.605, l'augmentation pour l'utilisateur, se limite à 0.036 €/m<sup>3</sup> soit 4.5 % du prix de l'eau (sans la partie assainissement).

Pour la 2<sup>ème</sup> tranche c'est-à-dire les consommateurs de plus de 4 000 m<sup>3</sup> dont le tarif actuel de la surtaxe communale est de 0.060 €/m<sup>3</sup>, il est proposé de le porter à 0,149 € / m<sup>3</sup>.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en date du 17 avril 2008,

**Par 25 voix POUR (groupe « Bischwiller réussit ! »)**  
**Par 8 voix CONTRE (groupes « Bischwiller unie »  
et « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

**DECIDE de fixer la surtaxe communale à 0.124 €/m<sup>3</sup> pour la tranche jusqu'à 4 000 m<sup>3</sup> et à 0,149 € / m<sup>3</sup> pour la tranche au-delà de 4 000 m<sup>3</sup>.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°6 – HOTEL DE VILLE ET ANNEXE DU LION D'OR : restructuration**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Les locaux de la mairie ne sont plus adaptés aux besoins actuels : absence d'accueil, manque de place, cachet désuet, locaux sociaux inexistantes ou mal adaptés, pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ... Il est donc nécessaire de procéder à leur restructuration.

Un tel projet avait déjà été initié en 2002 mais a dû être arrêté en raison de la fermeture de plusieurs entreprises et des pertes de recettes fiscales qui s'en sont suivies.

Il est proposé de reprendre ce projet dès à présent, sachant qu'il va s'étendre sur plusieurs années. En effet la démarche va être longue :

- lancement d'une consultation en vue du choix d'un programmiste
- élaboration du programme en concertation avec les services
- lancement d'un concours d'architecte ou consultation en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (le choix de la procédure n'est pas encore arrêté)
- élaboration du projet avec dépôt de la demande de permis de construire
- élaboration des dossiers de consultation des entreprises
- consultation des entreprises et passation des marchés
- et enfin seulement les différentes phases de chantiers.

Les travaux porteront sur l'hôtel de ville et sur l'annexe du lion d'or, des extensions seront possibles notamment grâce à l'acquisition récente de l'immeuble de la SCI Fortenbach et grâce au bâtiment existant dans le fond de la cour du lion d'or. A ce stade du projet, on peut estimer le coût du projet aux alentours de 4 M€.

Il est proposé que le projet intègre la démarche haute qualité environnementale aussi bien dans sa phase travaux que dans sa phase fonctionnement.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 17 avril 2008,

**Par 31 voix POUR** - groupe « **Bischwiller réussit !** »  
- groupe « **Bischwiller unie** »  
- **M. Jean-Pierre DATIN** (groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »)

**Par 2 abstentions** - **Mme Michèle MULLER** et **M. Raymond GRESS** (groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »)

**DONNE SON ACCORD pour le lancement de la restructuration de la mairie avec la consultation des programmistes,**

**SOLLICITE une subvention de la part de l'Etat sur cette phase estimée à 30 000 € TTC,**

**AUTORISE le Maire à signer le contrat avec le programmiste retenu,**

**ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°7 – TERRAIN DE FOOTBALL ET HAT-TRICK : choix du maître d'oeuvre**

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint.*

Par délibérations du 22 octobre 2007 et 21 janvier 2008, le conseil municipal a approuvé la réalisation conjointe du terrain de football synthétique et du terrain de « hat-trick » pour une enveloppe prévisionnelle globale de 1 030 000 € et a autorisé le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le bureau d'études retenu à l'issue de la consultation.

Conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du CMP, l'avis d'appel à concurrence a été envoyé en publication dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, sur le site internet de la Ville de Bischwiller et sur la plateforme de dématérialisation « RECIPIO » le 29.02.2008. La date limite de réception des offres a été fixée au 25.03.2008 à 12h.

5 offres ont été remises dans ce délai et émanaient de :

- NOUVELLE INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE à 67340 INGWILLER
- CABINET PIERRE ROBIN à 38093 VILLEFONTAINE
- SERIA à 38500 VOIRON
- OTE INGENIRIE à 67403 ILLKIRCH
- BUREAUX D'ETUDES REUNIS DE L'EST à 67401 ILLKIRCH

Au vu de l'analyse pondérée des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation, la proposition présentée par le Cabinet B.E.R.E.S.T a été jugée comme économiquement la plus avantageuse.

Au regard de la valeur technique, le Cabinet B.E.R.E.S.T a présenté un dossier méthodologique très détaillé et d'un bon niveau accompagné de moyens humains et matériels très satisfaisants. Le Cabinet B.E.R.E.S.T présente de très bonnes références sur des missions équivalentes comme OBERHOFFEN-SUR-MODER, LINGOLSHEIM, OSTWALD, INGWILLER, MARCKOLSHEIM...

Le forfait provisoire de rémunération pour la mission de base et l'O.P.C s'élève à 24.570,00 € H.T (taux de rémunération : 3%) avec un forfait supplémentaire de 2.900 € H.T. pour la mission « dossier loi sur l'eau », le cas échéant.

Le planning prévisionnel présenté par B.E.R.E.S.T est conforme au cahier des charges et prévoit la consultation des entreprises au mois de mai 2008, un démarrage des travaux au plus tard le 15 juin 2008 et la réception des travaux le 15 octobre 2008.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 17 avril 2008,

**Par 30 voix POUR**      - groupe « **Bischwiller réussit !** »  
- **MM. Gérard BECKER, Jean, Lucien NETZER,**  
  **Mmes Monique SCHMIDT et Valérie GROSSHOLTZ (groupe « Bischwiller unie »**  
- **M. Jean-Pierre DATIN (groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

**Par 3 abstentions**      - **M. Michael GUTEKUNST (groupe « Bischwiller unie »)**  
- **Mme Michèle MULLER et M. Raymond GRESS (groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

**CONFIRME l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre au cabinet B.E.R.E.S.T, 8 rue du Girlenhirch – BP 30012 à 67401 ILLKIRCH.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°8 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 10 RUE DU MA RECHAL FOCH (ancienne synagogue)**

*Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.*

Le consistoire israélite du Bas-Rhin est disposé à céder l'ancienne synagogue aujourd'hui désaffectée. Le bâtiment est situé sur la parcelle section 15 n° 215, d'une contenance de 10.19 ares, il a une surface au sol d'environ 180 m<sup>2</sup> et son enveloppe est saine.

Il se trouve à proximité immédiate des écoles élémentaires Menuisiers et Foch et pourrait recevoir au 2<sup>ème</sup> niveau qui serait à créer, des activités en rapport avec ces écoles. Le rez-de-chaussée pourrait convenir à différentes associations de rencontre et de loisirs.

Un accord a été trouvé sur la base d'un prix de 85 000 €. Pour information, les Domaines ont évalué ce bien à 65 000 €.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 17 avril 2008,

**Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »**

**Par 2 voix CONTRE - Mme Michèle MULLER et M. Raymond GRESS (groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

**Par 6 abstentions - groupe « Bischwiller unie »  
- M. Jean-Pierre DATIN  
(groupe « Tous ensemble pour  
Bischwiller »)**

**DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de l'ancienne synagogue située sur la parcelle cadastrée section 15 n° 215 au prix de 85 000 €,**

**AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir**

**ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.**

Date de publication : 24.04.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°9 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 2 RUE DES PH ARMACIENS**

*Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.*

L'immeuble situé 2 rue des pharmaciens est à vendre. Comme il est contigu à une propriété communale - en fait les deux bâtiments s'imbriquent l'un dans l'autre au niveau de l'accès ainsi qu'au niveau de la toiture – la Ville est intéressée par son acquisition qui permettrait de restructurer l'angle de la rue des Pharmaciens et de la rue des Charrons, soit par une rénovation ou si l'état du bâtiment ne le permet pas par une démolition-reconstruction.

L'immeuble en question se situe sur la parcelle cadastrée section 15 n° 248 d'une contenance de 1.47 are et appartient à la SCI LISA, représentée par Madame Elisabeth WAECHTER.

Les Domaines ont évalué ce bien à 102 000 €, mais la propriétaire a estimé ce prix insuffisant. Aussi après négociations et compte tenu de l'intérêt que revêt cette acquisition pour la ville, un accord a été trouvé avec la propriétaire sur la base de 125 000 €.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 17 avril 2008,

**Par 25 voix POUR** - groupe « Bischwiller réussit ! »

**Par 5 voix CONTRE** - Mmes Monique SCHMIDT et Valérie GROSSHOLTZ (groupe « Bischwiller unie »)  
- Mme Michèle MULLER, MM. Raymond GRESS et Jean-Pierre DATIN (groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »)

**Par 3 abstentions** - MM. Gérard BECKER, Jean, Lucien NETZER , Michael GUTEKUNST (groupe « Bischwiller unie »)

**DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de l'immeuble de la SCI LISA cadastré section 15 n° 248 au prix de 125 000 €,

**AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir**

**ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.**

Date de publication : 24.04.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n° 10 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Compte tenu de l'augmentation des missions allouées au titulaire du poste de conseiller principal des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe ainsi que l'élargissement de ses secteurs d'intervention, il est proposé de créer un poste d'avancement, à savoir celui de conseiller principal des activités physiques et sportives de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 17 avril 2008,

**à l'unanimité**

**DONNE SON ACCORD pour la création de ce poste.**

**AUTORISE LE MAIRE à établir tous les documents y afférents.**

Date de publication : 24.04.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

---

## **Point n°11 – FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

L'article 36 de la loi 2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue à compter du 1er janvier 2006 un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ce fonds a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 salariés (en équivalent temps plein), d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté, comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Les crédits serviront notamment à l'aménagement des postes de travail, l'accompagnement et la sensibilisation des employeurs, des actions de formation, etc.

Enfin, la loi demande une information du CTP, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal sur ce point. Le versement de la contribution doit se faire avant le 30 avril.

Pour la Ville de Bischwiller, les données sont les suivantes :

- effectif physique total au 01.01 de l'année N - 1 = 153 agents soit 147 ETP (contre 145 agents et 140 ETP en 2006)
- obligation d'emploi :  $153 \times 6\% = 9,18$  arrondi à 9 (pour info en 2007, l'obligation d'emploi était calculé sur le nombre d'ETP et était de 8)
- nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi = 8
- montant des dépenses réalisées auprès d'organismes d'aide par le travail = 4.970,50 €, ce qui représente unité déductible = 0,32
- unités manquantes après réduction =  $9 - 8 - 0,32 = 0,68$
- contribution due par unité manquante =  $400 \times \text{SMIC horaire au 31.12 de l'année N - 1} = 3.376 \text{ €}$
- contribution théorique =  $3.376 \times 0,68 = 2.286,25 \text{ €}$

Le législateur a prévu une montée en charge progressive de la contribution avec un versement de 20 % du montant dû en 2006, augmenté chaque année de 20 % pour arriver à la contribution à taux plein en 2010. Pour 2008 la contribution est donc de 60 % soit **1.371,75 €**.

Pour mémoire, la contribution 2007 était de 3.516,72 €.

La loi précitée demande également que l'assemblée délibérante soit informée des actions menées en cours d'année pour l'insertion des travailleurs handicapés.

Il faut ainsi noter que 2 recrutements effectués courant 2006, un agent administratif qualifié et un agent sous contrat CAE, se sont portés sur des personnes reconnues handicapées, tout en précisant que lesdits agents ont tout d'abord été sélectionnés pour leur adéquation au poste de travail concerné, comme pour l'ensemble des embauches effectuées par la Ville.

De plus, un dossier de reconnaissance présenté par un agent déjà en poste a été accepté par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (ancienne COTOREP) en août 2006.

L'effectif des personnes handicapées employées par la Ville de Bischwiller est ainsi de 8 personnes contre 5 en 2006. Il est précisé qu'une nouvelle embauche a eu lieu fin 2007 et comptera donc dans le calcul de la contribution en 2009.

**Le Conseil Municipal  
EN PREND ACTE.**

Date de publication : 24.04.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 24.04.2008

*Le Maire,  
Nicole THOMAS*